

[mail envoyé] @Crowe HAF, représenté par Olivier Grivillers

Monsieur Grivillers

Vous avez été désigné expert indépendant pour juger de l'équité du prix de 8 € pour la future OPAS puis OPRO sur le titre Lexibook, société dont je suis actionnaire.

Or l'équité du prix est particulièrement importante dans la mesure où il s'agit d'une expropriation. Il est donc fondamental que l'expert puisse juger du prix indépendamment de l'émetteur. En ce qui me concerne, au vu de la rentabilité de la société et de son potentiel de développement, je juge ce prix complètement sous-évalué (d'un facteur au moins deux, pour donner une idée). L'indépendance de l'expert prend encore plus d'importance lorsque les écarts de valorisation sont aussi grands.

Aussi, je vous écris car je constate que le cabinet Crowe RSA a été par le passé commissaire aux comptes pour la société Lexibook.

Pourriez-vous donc m'indiquer quel le degré de dépendance ou d'indépendance entre Crowe HAF et Crowe RSA ? Etes-vous notamment en mesure de me certifier que vous n'avez aucun lien d'intérêt avec le cabinet Crowe RSA ni aucun de ses membres ? Pourriez-vous m'indiquer à ce sujet quelle est la jurisprudence, notamment la jurisprudence de l'AMF concernant des cas similaires (réseau Crowe ou similaire), afin que je puisse me faire une opinion en toute connaissance de cause ?

D'autre part, merci de m'indiquer la proportion de votre chiffre d'affaire personnel, ou celui des membres de Crowe HAF le cas échéant, réalisé avec la société Lexibook, ses membres de direction, ses actionnaires majoritaires, leurs familles, ou des sociétés liées au groupe, au cours des cinq dernières années.

[et dans un deuxième mail]

En complément de mon premier message :

Le précédent document d'enregistrement universel a été déposé le 19 juin 2025 auprès de l'AMF. Ne serait-il pas juste d'attendre que les actionnaires minoritaires aient pu prendre connaissance de la publication, qui ne devrait pas tarder, du document pour l'année qui vient de s'écouler, et qu'ils aient pu vous faire leurs remarques à ce sujet, avant de rendre publique vos conclusions ?

Bien cordialement.